

Délibération N° :
2022/048

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2022 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de La Tuilière, le 28 juillet 2022 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MEUNIER Ingrid, ROYER Jean-Paul, SIETTEL Thomas.

Absents excusés : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, VIETTI Dominique, CHABRE Michel.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : ASSISTANCE A LA RECHERCHE DE FINANCEMENT / PROPOSITION DE FINANCES ET TERRITOIRES :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La Caisse d'Epargne a mis en place un partenariat avec le cabinet Finances et Territoires pour proposer aux collectivités un service d'assistance à la recherche de financement pour la réalisation de projets.

Une réunion de présentation s'est tenue le 28 juin dernier pour la présentation de ce dispositif.

Pour la CCPU ce service pourrait avoir un intérêt pour finaliser le montage financier des projets suivants :

- Maison des services ;
- Projet bâtiment DORON ;
- Réhabilitation du siège de la CCPU au château ;
- Extension de la déchèterie ;
- Tri à la source des biodéchets ;
- Viabilisation de la deuxième tranche commercialisable de la ZA.

Finances et Territoires a formulé une offre à la CCPU à hauteur de 12 000€ HT pour réaliser ce travail.

M. le Président précise que la CCPU bénéficiera d'un remboursement intégral du montant de la prestation si le cabinet ne parvient pas à obtenir des financements à minima à hauteur du montant engagé.

RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/08/2022
042-244200820-20220728-DE_2022_048-DE

Il ajoute que la CCPU pourra solliciter des prestations complémentaires auprès du prestataire pour le montage de certains dossiers ; le cas échéant, des honoraires supplémentaires seront facturés à hauteur de 10% des montants obtenus.

Suite à l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : APPROUVE le projet de contrat joint en annexe avec le cabinet Finances et Territoires selon les modalités évoquées ci-dessus.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 28 juillet 2022
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
* Maison du pays d'Urfé *
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 5 septembre 2022

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2022 042-244200820-20220728-DE_2022_048-DE